(LU) Garantie

SKANDOR®

Cet article de la marque SKANDOR a été fabriqué conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis en permanence à un strict contrôle de qualité. HORNBACH Baumarkt Luxemburg S.à.r.l, Brico-Déco-Jardin, 43, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (ci-après dénommé «garante») garantit, conformément aux dispositions sui- vantes, la qualité des sols en **vinyle de la marque SKANDOR.**

1. Durée de la garantie

La durée de la garantie pour

- Green Vinyl de **classe d'utilisation 32** selon la norme EN 685 est de **30 ans en zone d'habitation, 15 ans dans les zones destinées à un usage public et commercial.**

La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. Étendue de la garantie

La garantie couvre exclusivement la résistance à l'usure.
Vous pouvez exercer votre droit de garantie à partir du moment où la couche du décor est entièrement décollée sur un centimètre carré. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie ne s'applique pas aux dommages résultants des cas suivants

- d'une pose défectueuse
- d'une manipulation ou utilisation inappropriée
- d'un nettoyage/entretien inapproprié ou insuffisant
- d'une action violente ou d'un dommage délibéré
- d'une charge mécanique ou chimique inhabituelle

Ne sont pas non plus couverts par la garantie les dommages sur les pièces d'usure, p. ex. apparition de traces d'usure sur les bords des panneaux, résultant d'une usure normale. Elle ne couvre pas non plus les dommages accessoires ou consécutifs, ni les éventuels frais de montage et de dé- montage en cas de garantie.

3. Prestations de la garantie

Pendant la période de garantie, la garante examine l'article défectueux afin de déterminer si la garantie s'applique. En cas de garantie, la garante répare l'article à ses frais ou le remplace. Le choix des prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la discrétion de la garante. Si l'article est indisponible au moment où la garantie s'applique, la garante est autorisé à le remplacer par un produit similaire. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la garante. Pendant la réparation, le client ne peut exiger d'article de remplacement.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne donnent pas droit à l'extension de la durée de garantie. Les prestations de garan-tie ne donnent pas droit à une nouvelle garantie.

4. Recours à la garantie

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir votre droit de garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.lu.

Afin de convenir de l'évaluation de l'article défectueux, vous pouvez également prendre contact avec la garante à l'adresse e-mail suivante: service-bertrange@hornbach.com

Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation de l'original du ticket de caisse ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. Droits légaux

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.